

Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY

Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2026-39
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 22 avril 2026

L'An Deux Mille Vingt-Six, le 22 avril 2026, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Nbre de membres présents : 32

Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Lise VURPILLOT. Armando LOPES. Dominique DANGEL. Thierry MAILLOT. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Arnaud PAVILLARD. Anne-Lise GARCIA Denis NEDEZ. Stéphanie GAUTIER. Omar RABEL. Roland GAMBERI. Coralie GUILLAUME. Martine LAMBERT. Nouredine DRAYAF. Claudia FERNANDES. Philippe CURIE. Mélanie GREMILLET. Daniel FERNANDES. Elodie LERALE. Oktay OKTEM. Nathalie LIARD. Cyril DAMOTTE. Nadine MERCIER. Gérard PAYOT. Anne MAGNIN-FEYSOT Carlo MIGUEL. Malika DRICI. Patrice MARTIN. Michel TREPPO

Nbre de suffrages exprimés : 33

Excusés : Emilie BARBIER

Absents :

Pouvoirs : Emilie BARBIER donne pouvoir à Philippe GAUTIER

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 16 avril 2026

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Denis NEDEZ ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL : REPRESENTATIONS

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20260422-2026-39-DE
Date de télétransmission : 29/04/2026
Date de réception préfecture : 29/04/2026 .../..

Extrait du registre des délibérations n° 2026 – 39

ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL : REPRESENTATIONS

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite des élections municipales du 15 mars dernier, la composition du conseil municipal a été renouvelée. Conformément aux dispositions applicables, le Conseil Municipal doit, à l'occasion de chaque renouvellement, procéder à diverses désignations et représentations au sein des organismes extérieurs auxquels la commune participe.

Il appartient ainsi aux conseillers municipaux de représenter la commune dans ces différentes instances.

La désignation des délégués intervient par élection du Conseil Municipal, dans les conditions prévues par l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Comme le prévoit cet article, il est proposé de ne pas recourir au scrutin secret et de procéder à un vote à « main levée », après accord unanime des membres présents.

Par ailleurs, il est précisé que le remplacement des représentants de la commune en cours de mandat interviendra soit en application de l'article L. 2121-33 du CGCT, soit en application de l'article L. 2122-25 du même code.

Le Conseil municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE**, des voix présentes et représentées, **DECIDE** de ne pas procéder au scrutin secret, aux nominations, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 alinéa 4 du CGCT.

Le Conseil municipal, après en avoir valablement délibéré, **A LA MAJORITE** des voix présentes et représentées (*Abstention de Nadine MERCIER, Carlo MIGUEL, Patrice MARTIN, Gérard PAYOT, Malika DRICI, Anne MAGIN-FEYSOT et Michel TREPPO*), désigne les personnes suivantes :

- **Lycée Armand Peugeot/ Conseil d'administration** : 1 titulaire/1 suppléant

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Arnaud JACQUOT	Coralie GUILLAUME

- **Collège des Bruyères/ Conseil d'Administration** : 1 titulaire et 1 suppléant

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Anne-Lise GARCIA	Elodie LERALE

- **Ecoles Maternelles et élémentaires/ Conseils d'écoles** : 1 représentant par école/ pas de suppléant

<i>Maternelles</i>	
Donzelot	Omar RABEI
Bruyères	Anne-Lise GARCIA
Pézole	Claudia FERNANDES
Oehmichen	Claudia FERNANDES

<i>ELEMENTAIRES</i>	
Donzelot	Omar RABEI
Sous-Roches	Anne-Lise GARCIA
Chardonnerets	Claudia FERNANDES
Pézole	Arnaud JACQUOT

- **FRANCAS/ Conseil d'Administration** : 1 représentant/ pas de suppléant

Mélanie GREMILLET

- **Maison Pour Tous (M.P.T) Conseil d'Administration** : 2 membres/ pas de suppléant

Lise VURPILLOT

Thierry MAILLOT

- **Centre Social des Buis/ Assemblée Générale** : 10 Conseillers/ pas de suppléant

Omar RABEI

Lise VURPILLOT

Thierry MAILLOT

Oktay OKTEM

Martine MICHAUD

Stéphanie GAUTIER

Dominique DANGEL

Nourreddine DRAYAF

Maud PELISSIER

Martine LAMBERT

- **Centre social des Buis/ Conseil d'Administration** : 4 membres parmi les 10 Conseillers désignés pour l'Assemblée Générale/ pas de suppléant

Omar RABEI

Lise VURPILLOT

Oktay OKTEM

Stéphanie GAUTIER

- **IDE-DEFI/ Conseil d'Administration** : 1 représentant pas de suppléant

Omar RABEI

- **OMS/ Comité Directeur** : 1 représentant/ pas de suppléant

Thierry MAILLOT

- **Musée/ Comité de gérance** : 4 représentants/ pas de suppléant

Thierry MAILLOT

Denis NEDEZ

Armando LOPES

Martine MICHAUD

- **Association pour le Développement Culturel du Pays de Montbéliard (ADEC) :** 1 représentant et 1 suppléant

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Mélanie GREMILLET	Nathalie LIARD

- **Assemblée Générale de l'Agence D'Urbanisme (ADU) :** 1 titulaire et 1 suppléant

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Roland GAMBERI	Arnaud PAVILLARD

- **Commissions d'attribution des logements auprès des organismes logeurs :** 1 titulaire

Omar RABEI

- **ADDSEA :** 1 représentant/ pas de suppléant

Mélanie GREMILLET

- **Référent communal de sécurité routière :** 1 représentant/ pas de suppléant

Arnaud JACQUOT

- **Correspondant défense :** 1 représentant/ pas de suppléant

Philippe GAUTIER

- **UNICEF :** 1 représentant/ pas de suppléant

Nathalie LIARD

- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,

Le Maire

Philippe GAUTIER

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20260422-2026-39-DE
Date de télétransmission : 29/04/2026
Date de réception préfecture : 29/04/2026